



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

3 Mars 2023

Numéro 68

SOMMAIRE

ARRETÉS

2023-0103-Tarifs journaliers hébergement et prestations dépendance de l'EHPA St Gilles à COLMAR pour 2023	3
MC-2023-0005-DETE-Désignation des représentants du Pdt de la CeA au Conservatoire Botanique d'Alsace-Lorraine	6
2023-010-DAJ-Délégation de signature au sein de la Direction ASE	8

**Direction Générale Adjointe
Solidarités**

Direction Appui et Pilotage des
Solidarités

Service Tarification Solidarité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200094332-20230228-DAPI2023_0103-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Publication : 03/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



La Chef d'Unité Tarification Su

Marie BETTER

**DAPI
2023/0103**

ARRETE N°

du 28 FEV. 2023

portant fixation des « tarifs journaliers afférents à un ensemble de prestations relatives à l'hébergement » de l'EHPA « Résidence Saint-Gilles » à COLMAR pour l'année 2023

LE PRESIDENT

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 et suivants, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et son article 58 ;

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;

VU le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le rapport et la délibération n° CD-2022-5-3-3 du 8 décembre 2022 relatif au financement 2023 des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

VU les propositions budgétaires formulées par l'EHPA « Résidence Saint-Gilles » à COLMAR et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R. 314-21 et suivants du CASF ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARRETE

Article 1^{er} :

Pour l'exercice 2023, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPA « Résidence Saint-Gilles » à COLMAR sont autorisées au titre de l'« Hébergement » comme suit :

Total des dépenses (classe 6)	2 629 103,00 €
Total des recettes (classe 7)	2 629 103,00 €
Intégration du résultat (+/-)	0,00 €

Article 2 :

Pour l'exercice 2023, les « tarifs journaliers afférents à un ensemble de prestations relatives à l'hébergement » telles que déterminées par le CASF, applicables à compter du **1^{er} mars 2023** sont fixés à :

	Résidents non usagers du SAAD	Résidents usagers du SAAD
Hébergement permanent	68,55 €	67,48 €
Hébergement temporaire	77,76 €	76,69 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée « Hébergement », ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

Conformément au III de l'article R314-149, pour l'application de l'article L.314-10-1, le tarif pouvant être facturé au titre du socle de prestations pendant une durée maximale de 6 jours est minoré de 20 €.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 314-35 du CASF, les prix de journée et tarifs fixés ci-dessus incluent le rattrapage des prix de journée et tarifs facturés entre le 1^{er} janvier 2023 et la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

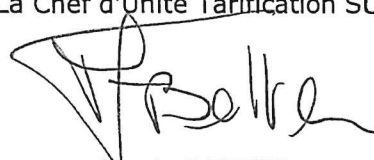
Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/) et sera notifié à la Directrice de l'établissement.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Chef d'Unité Tarification Sud



Marie BETTER

ARRETE N° MC-2023-0005-DETE

Portant désignation des représentants
du Président du Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace au sein
Conservatoire Botanique d'Alsace-
Lorraine

A Strasbourg, le 27 février 2023

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L3221-7 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein d'organismes extérieurs par le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'article 7 de l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire Botanique d'Alsace »,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés en qualité de représentants du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine :

- Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en qualité de titulaire ;
- Monsieur Pierre BIHL, en qualité de suppléant.

ARTICLE 2 :

Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER et Monsieur Pierre BIHL sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

ARRETE N° 2023-010-DAJ

du 2 mars 2023

**Portant délégation de signature au
sein de la Direction de l'Aide Sociale à
l'Enfance (ASE)**

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu les règlements relatifs aux astreintes applicables sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2023-005-DAJ du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2023-005-DAJ du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance est abrogé.

Article 2 :

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions au regard des missions de la Direction et de chacun des services composant ladite Direction.

Cette délégation s'étend notamment aux actes listés dans les annexes 1 à 4 au présent arrêté et est appliquée comme suit :

1 - délégation à titre principal ;

2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents,

et elle s'étend également aux actes listés à l'annexe 5.

Article 3 : Direction

- Monsieur Ludovic MARECHAL, Directeur ;
- Madame Léa DEFFONTAINES, Directrice adjointe 1 ;
- Madame Annabelle HURTH-BERBIGIER, Directrice adjointe 2.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département - Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG CEDEX 9

Hôtel du Département - 100 Avenue d'Alsace - 68006 COLMAR CEDEX

www.alsace.eu

Article 4 : Service Offre d'accueil en établissement

- Madame Sandie BERTHOUT, Cheffe de service, Responsable Unité Nord ;
- Monsieur Bertrand RYCHEN, Chef de service adjoint, Responsable Unité Sud ;
- Monsieur Paul BEN HACHMI, Cadre technique du social.

Article 5 : Service Accompagnement des enfants confiés Nord

- Madame Virginie CAILLO, Cheffe de service ;
- Monsieur Sylvain CORRUBLE, Chef de service adjoint.

5.1 : Equipes Territoriales ASE (ETASE)

La chaîne de signature pour les rangs 1 et 2 est déterminée selon le partage des références de situations d'enfant entre le responsable et le responsable adjoint.

A - Equipe Territoriale ASE EMS Sud

- Madame Marie OBRECHT, Responsable, à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- Monsieur Pierre DUTOR, Responsable adjoint.

B - Equipe Territoriale ASE Molsheim

- Madame Sylvie ROECK, Responsable ;
- Madame Marie OBRECHT, Responsable adjointe, jusqu'au 31 mars 2023.

C - Equipe Territoriale ASE Strasbourg Neudorf

- Madame Christelle SCHAEFFER, Responsable ;
- Madame Imène GASMI, Responsable adjointe.

D - Equipe Territoriale ASE Strasbourg Centre

- Madame Annet VAN RIEL, Responsable ;
- Madame Fatiha IBEN KOUAR, Responsable adjointe.

E - Equipe Territoriale ASE Strasbourg Meinau/Neuhof/Hautepierre

- Madame Aline REDER, Responsable ;
- Madame Julie PROUST, Responsable adjointe.

F - Equipe Territoriale ASE EMS Nord

- Madame Gaëlle LESEUX, Responsable ;
- Madame Honorine LEROY, Responsable adjointe.

G - Equipe Territoriale ASE Haguenau

- Madame Dominique HAREL, Responsable ;
- Madame Dominique NUSS, Responsable adjointe.

5.2 : Unité Suivi des enfants en centres parentaux

- Madame Aline REDER, Responsable d'unité ;
- Madame Claudia FICHTER, Coordinatrice pour les Centres Parentaux.

Article 6 : Service Accompagnement des enfants confiés Sud

- Monsieur Jean-François CAILLERET, Chef de service.
- Madame Natacha WURTZ, Inspectrice Transversale en charge de la fluidité des parcours.

Unités Inspecteurs

A - Unité Inspecteur Territoire 1

- Madame Déborah BALZER.

B - Unité Inspecteur Territoire 2

- Madame Marie SPIESS, Inspectrice.

C - Unité Inspecteur Territoire 3

- Monsieur Nicolas GENEZ, Inspecteur.

D - Unité Inspecteur Territoire 4

- Madame Sarah MEGHRICHE, Inspectrice.

E - Unité Inspecteur Territoire 5

- Madame Djémaâ BOLOGNESE, Inspectrice.

F - Unité Inspecteur Territoire 6

- Madame Anne SELEN, Inspectrice.

Article 7 : Service Adoption et Prévention

- Madame Sandrine JAHNKE, Cheffe de service.

7.1 : Unité Prévention ASE

- Monsieur Pierre-Gilles WAGNER, Responsable d'unité ;
- NN, Chargée de mission milieu ouvert ;
- Madame Céline MEYER-ANANE, Coordinatrice.

7.2 : Unités Droit et statut de l'enfant – Accompagnement à l'adoption

7.2.1 : Unité Nord

- Madame Séverine CASABIANCA, Responsable d'unité ;
- Madame Justine LANDFRIED, Coordonnatrice.

7.2.2 : Unité Sud

- Madame Marie-Camille JANTE, Responsable d'unité, à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- Madame Marie-Camille JANTE, Inspectrice, jusqu'au 31 mars 2023.

Article 8 : Service MNA – Préparation à la majorité et Jeunes majeurs

- Monsieur Christophe SCHROEDER, Chef de service ;
- Monsieur Pierre-Gilles WAGNER, Responsable d'unité prévention ASE, pour les équipes 8.1 et 8.2.

8.1 : Unité MNA Nord

- Madame Sonia RIVIEYRAN, Responsable d'unité ;
- Madame Lila MEGAT, Responsable d'unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord.

8.2 : Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord

- Madame Lila MEGAT, Responsable d'unité ;
- Madame Sonia RIVIEYRAN, Responsable d'unité MNA Nord.

8.3 : Unité MNA, Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Sud

- Madame Cécile MARIO, Responsable d'unité ;
- Madame Fanny JAEGERT, Responsable d'unité adjointe.

Article 9 : CRIP

- Madame Christiane GUR, Cheffe de service.

9.1 : Unité Nord

- Madame Nelly POINCELET, Responsable d'unité ;
- Madame Virginie JANUS, Coordinatrice ;
- Monsieur Féthédine LACHHEB, Coordonnateur ;
- Madame Patricia MEYER, Coordinatrice ;
- Madame Audrey WAHL, Coordinatrice ;
- Madame Danaé ZEMBOK, Coordinatrice ;
- Madame Mélodie PIERRON, Coordinatrice.

9.2 : Unité Sud

- Madame Lara BINDER, Responsable d'unité ;
- Madame Hélène BERBETT, Coordinatrice ;
- Madame Joschka NICOLAS, Coordinatrice ;
- Madame Mireille BRICE ENGLER, Coordinatrice.

Article 10 : Foyer de l'enfance

- Madame Virginie GIRARDOT, Directrice ;
- Monsieur Fabrice REMANDE, Directeur adjoint ;
- Madame Anne MAGDELAINE, Responsable du Service Finances.

Article 11 : Cité de l'enfance

- Madame Frédérique MACQUET, Directrice ;
- Madame Fabienne CAUVIN, Responsable Administratif et Financier ;
- Madame Samira LAMAALAM, Cheffe de service Educatif, Pavillon DE VINCI - Unité SAE ;
- Monsieur Khalid DAYA, Chef de service éducatif, Pavillons PICASSO – HARING ;
- Monsieur Frédéric KIPPELEN, Chef de service Educatif, Pavillons MATISSE – DORE

Article 12 : Unité administrative et financière

- Madame Aude SCHOENFELDER, Responsable d'unité.

Article 13 : Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux

- Madame Marina BREHIN, Cheffe de service ;
- Monsieur David LOPRETI, Chef de service adjoint et Responsable de l'unité Sud ;
- NN, Responsable de l'unité Nord.

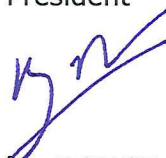
Article 14 :

Les agents concernés par une astreinte de décision, une astreinte adoption ou par les permanences du service, prévue par les règlements susvisés, ou toutes autres documents, bénéficient, dans la période où ils sont chargés de cette astreinte ou d'une permanence, d'une délégation de signature afin de prendre les décisions immédiates, adaptées et nécessaires aux circonstances, conformément à l'annexe 5 au présent arrêté.

Article 15 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président



Frédéric BIERRY

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe / d'unité	Responsable d'unité MNA Nord	Responsable d'unité prévention ASE	Chef de service MNA-Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Responsable d'équipe d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social		
Direction	Actes en lien avec les astreintes et les permanences en matière d'aide sociale à l'enfance (notamment adoption, enfants confiés, mineurs non accompagnés)												1						
	Conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du rSa	1	2	3															
	Certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction																		
	Mandats/pouvoirs pour déposer plainte et constitution partie civile																		
	Mandat de représentation en justice (Cour d'appel)																		
	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant	1																	
Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.																			
Unité administrative et financière		Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés à l'exception de ceux listés pour le service accompagnement des enfants confiés et Service MNA Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	2	3	4							1							
Service Adoption - Prévention	Unité Droit et Statut de l'Enfant - Accompagnement à l'adoption	Pupilles																	
		Arrêtés d'admission d'un enfant en tant que pupille de l'Etat	4	5	3	2		1											
		Mémoires produits dans le cadre des recours contre ces arrêtés	2	3	1														
		Adoption et Droit																	
		Décisions relatives à l'agrément adoption sauf les décisions de refus et les recours gracieux	2			1		3											
		Décisions de refus et les recours gracieux relatives à l'agrément adoption	1																
		Conventions de placement de l'enfant en vue d'adoption et convention de préparation à l'accueil.	5	6	4	3		1								2			
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) après la fin de mesure	4	5	3	2		1											
		Certification conformes des documents produits relatifs à l'agrément en matière d'adoption internationale																	
		Attestations concernant l'agrément et l'adoption (maintien, validité, suivi et placement)																	
		Gestion des biens et des comptes bancaires																	
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...) pour tous les enfants confiés	4	5	2	1		3											
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne pour les enfants sous DAP et tutelle	5	6	4	3		1									2		
		Accompagnement des enfants confiés																	
		Accueils administratifs																	
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement), sauf sur recours gracieux	5	6	4	3		1									2		
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	2	3	1														
		Tout statut																	
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	6	4	3		1									2		
	Unité Prévention ASE	Mesures préventives																	
		Pour le territoire de la Ville de Strasbourg, les décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AFASE, AED, MAESF) sauf sur recours gracieux	6	7	5	4				1						3	2		
		Décisions de mise à l'abri d'urgence de femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans (non confiés) en hôtel	5	6	4	3				1						2			
		Pour le territoire de la Ville de Strasbourg, les décisions sur recours gracieux aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AFASE, AED, MAESF)	3	4	2	1													

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe d'unité	Responsable d'unité MNA Nord	Responsable d'unité prévention ASE	Chef de service MNA-Préparation à la majorité et jeunes majeurs	Responsable d'équipe d'unité adjoint	Responsable de l'unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social
Service MNA Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Unité MNA Nord	Bons de commande hors marchés relatifs aux MNA (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	4	5	3	2						1					
		Demande de paiement de la participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses engagées au titre de la phase d'évaluation et de mise à l'abri des personnes se présentant comme MNA	4	5	3	2		1									
		Parrainage															
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	5	6	4	2		1		3							
		Gestion des biens et des comptes bancaires															
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	5	6	4	2		1		3							
		Accueils immédiats															
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	5	6	4	2		1		3							
		Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs aux accueils immédiats administratifs	2	3	1												
		Décisions de prise en charge, de fin de prise en charge et de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées émises notamment à la suite de l'évaluation de la minorité et de l'isolement	5	6	4	2		1		3							
		Toutes décisions de retrait ou d'abrogation des décisions de prise en charge, de fin de prise en charge ou de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées	1	3	2												
		Tutelle et DAP															
		Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	5	6	4	2			1	3							
	Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord	Bons de commande hors marchés relatifs aux jeunes majeurs (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	4	5	3	2						1					
		Accompagnement jeunes majeurs															
		Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	6	7	5	3		1	2	4							
		Décisions relatives aux recours gracieux CJM	1	2													

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/ d'unité	Responsable d'unité MMA Nord	Responsable d'unité prévention ASE	Chef de service MMA- Préparation à la majorité et jeunes majeurs	Responsable d'équipe/ d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social		
Service Accompagnement des enfants confiés	Unité suivi des enfants en centres parentaux	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants en centres parentaux (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	5	4	6	2	3						1						
		Accompagnement Femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans																	
		Décisions relatives à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux (lorsque l'enfant est confié ou la mère mineure est confiée) sauf sur recours gracieux	5	4	6	3	2										1		
		Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux	3	2	4	1													
		Accueils administratifs																	
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	6	5	7	4	3	2									1		
		Décisions en matière de participation financière																	
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1													
		Tout statut																	
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	5	7	4	3	2										1	
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	4	3	5	1	2												
		Tutelle, DAP, AE Rencontre en présence d'un tiers																	
		Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1													
	ETASE	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement) et pupilles de l'état	5	4	6	2	3						1						
		Parrainage																	
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	6	5	7	3	4	1				2							
		Arrêté portant sur la prise en charge financière de l'accueil d'un enfant						2				1							
		Accompagnement des enfants confiés																	
		Accueils administratifs																	
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	6	5	7	3	4	1				2							
		Décisions en matière de participation financière						2				1							
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1													
		Tutelle et DAP																	
		Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	6	5	7	3	4	1				2							
								2				1							
		Tout statut																	
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	5	7	3	4	1				2							
								2				1							
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	3			1	2												

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe / d'unité	Responsable d'unité MMA Nord	Responsable d'unité prévention ASE	Chef de service MMA-Préparation à la majorité et jeunes majeurs	Responsable d'équipe / d'unité adjoint	Responsable de l'unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social
Service Accompagnement des enfants confiés	Tutelle, DAP, AE															
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1											
Service Offre d'accueil en établissement	Toute décision dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de fermeture des lieux de vie et d'accueil autorisés ou non et plus généralement des établissements accueillant des mineurs de l'aide sociale à l'enfance qui relèvent d'une autorisation (conjointe ou non) du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que toute décision se rapportant à l'ouverture, la fermeture et le fonctionnement des établissements déclarés en vertu de l'article L.321-1 du code de l'action sociale et des familles (notamment décision d'opposition).	1	2	3							1					
	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants hors département	5	4	6	2	3					1					
	Accompagnement des enfants confiés															
	Conventions de séjour en lieux de vie	3	2	4	1											
	Conventions en matière de prise en charge exceptionnelle (hébergement, accompagnement ou renforcement des moyens d'une structure pour un accueil particulièrement complexe)	3	2	4	1											
	Accueils administratifs															
	Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	5	4	6	2	3										1
	Décisions en matière de participation financière															
	Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1											
	Tout statut															
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	4	6	2	3										1
	Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	4	3	5	1	2										
	Tutelle, DAP, AE Rencontre en présence d'un tiers															
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1											
CRIP	Informations préoccupantes															
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (établissement mis en cause)	2	3	4	1											
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (AssFam mis en cause)	2	4	3	1											
	Décisions relatives à une IP hors établissement ou AssFam (classement, signalement)	4	5	6	3		2							1		
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs relatifs aux IP et signalements	3	4	5	2		1									
	Accueils immédiats															
	Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	4	5	6	3		2							1		
	Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	2	3	4	1											
	Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs	2	3	4	1											
	Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes	2	3	4	1											
Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux	Contrats à durée déterminée ou indéterminée des assistants familiaux en cas d'urgence (exécution du placement dans les 72 heures), dérogation à la compétence exclusive de la DRH en la matière	4	5	3	1	2										
	Décisions de rejet des candidatures des assistants familiaux	5	6	4	1	2	3									
	Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier	5	6	4	3	2	1									
	Autorisation exceptionnelle à dépasser l'agrément des assistants familiaux	5	6	4	3	2	1									

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responsable d'équipe / d'unité	Responsable d'équipe d'unité adjoint	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Coordonnateur	Cadre ASE d'astreinte
Direction	Actes en lien avec les astreintes et les permanences en matière d'aide sociale à l'enfance (notamment adoption, enfants confiés, mineurs non accompagnés)													1
	Conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du rSa		1	3	2									
	Certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction													
	Mandats/pouvoirs pour déposer plainte et constitution partie civile													
	Mandat de représentation en justice (Cour d'appel)													
	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant		1											
Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.														
Unité administrative et financière		Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés à l'exception de ceux listés pour le service accompagnement des enfants confiés ; l'unité MNA, préparation à la majorité et jeunes majeurs et Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux	2	4	3			1						
Service Adoption - Prévention	Unité Droit et Statut de l'Enfant - Accompagnement à l'adoption	Pupilles												
		Conventions de parrainage/appariement / tiers bénévoles administratif	4	5	3	2					1			
		Arrêtés d'admission d'un enfant en tant que pupille de l'Etat	3	4	2	1								
		Mémoires produits dans le cadre des recours contre ces arrêtés	2	3	1									
		Adoption et Droit												
		Convention de placement de l'enfant en vue d'adoption et convention de préparation à l'accueil.	4	5	3	2					1			
		Décisions relatives à l'agrément adoption sauf les décisions de refus et les recours gracieux	2			1								
		Décisions de refus et les recours gracieux relatives à l'agrément adoption	1	2										
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements)	3	4	2	1								
		Certification conformes des documents produits relatifs à l'agrément en matière d'adoption internationale												
		Attestations concernant l'agrément et l'adoption (maintien, validité, suivi et placement)												
		Gestion des biens et des comptes bancaires												
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...)	3	4	2	1								
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	4	5	3	2					1			
		Accueils immédiats												
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	4	5	3	2					1			
		Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	3	4	2	1								
		Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs	2	3	1									
		Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes												
		Accompagnement des enfants confiés												
		Accueils administratifs												
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement), sauf sur recours gracieux	4	5	3	2					1			
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	2	3	1									
		Tout statut												
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	5	3	2					1			
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	3	4	2	1								

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Cher de service	Cher de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responsable d'équipe / unité	Responsable d'équipe / unité adjoint	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Coordonnateur	Cadre ASE d'astreinte
Service MNA Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Unité MNA, Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Bons de commande hors marchés pour la prise en charge urgente des MNA (vêtue, transport, pharmacie, laboratoire, alimentation)	5	7	6	4		3	1	2				
		Bons de commande hors marchés relatif à la prise en charge courante des MNA (vêtue) et bon de commande liquidité auprès d'ACCES pour l'argent de poche.	4	5	3	1		2						
		Bons de commande hors marchés relatif à la prise en charge courante des MNA (hors vêtue) et jeunes majeurs	4	5	3	2		1						
		Parrainage												
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	5	6	4	3			2	1				
		Gestion des biens et des comptes bancaires												
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...)	3	4	1	2								
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	5	6	4	3			2	1				
		Accueils immédiats												
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	5	6	4	3			1	2				
		Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	2	3	1									
		Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs												
		Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes												
		Décisions de prise en charge, de fin de prise en charge et de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées émises notamment à la suite de l'évaluation de la minorité et de l'isolement	5	6	4	3			1	2				
		Toutes décisions de retrait ou d'abrogation des décisions de prise en charge, de fin de prise en charge ou de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées	1	3	2									
		Accompagnement jeunes majeurs												
		Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	5	6	4	3			1	2				
		Accompagnement Femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans												
		Décisions relatives à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux sauf sur recours gracieux	5	6	4	3			1	2				
		Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux	3	4	2	1								
		Tout statut												
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	6	4	3			1	2				
		Tutelle et DAP												
		Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	5	6	4	3			2	1				

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responsable d'équipe / d'unité	Responsable d'équipe / d'unité adjoint	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Coordonnateur	Cadre Ase d'astreinte
Service Accompagnement des enfants confiés	Unités Inspecteurs	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	4	3	5	2		1						
		Parrainage												
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	5	4	6	3				1	2			
		Gestion des biens et des comptes bancaires												
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...)	4	2	3	1								
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	5	6	4	3				1	2			
		Accueils immédiats												
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	5	4	6	3				1	2			
		Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	3	2	4	1								
		Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs												
		Appel d'une décision de Justice et conclusions y afférentes												
		Accompagnement des enfants confiés												
		Accueils administratifs												
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	5	4	6	3				1	2			
		Décisions sur recours gracieux relatifs aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1								
		Décisions en matière de participation financière	5	4	6	3				1	2			
		Tutelle et DAP												
		Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	5	4	6	3				1	2			
		Tout statut												
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	4	6	3				1	2			
		Mandat de représentation en Justice (Tribunal Judiciaire et Cour d'Appel)												

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Cher de service	Cher de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responsable d'équipe / d'unité	Responsable d'équipe / d'unité adjoint	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Coordonnateur	Cadre AGE d'astreinte
Service Accompagnement des enfants confiés	Tutelle, DAP, AE												
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1								
Service Offre d'accueil en établissement	Toute décision dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de fermeture des lieux de vie et d'accueil autorisés ou non et plus généralement des établissements accueillant des mineurs de l'aide sociale à l'enfance qui relèvent d'une autorisation (conjointe ou non) du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que toute décision se rapportant à l'ouverture, la fermeture et le fonctionnement des établissements déclarés en vertu de l'article L.321-1 du code de l'action sociale et des familles (notamment décision d'opposition).	1	2	3									
	Accompagnement des enfants confiés												
	Conventions de séjour en lieux de vie	3	2	4	1								
	Conventions en matière de prise en charge exceptionnelle (hébergement, accompagnement ou renforcement des moyens d'une structure pour un accueil particulièrement complexe)	3	2	4	1								
CRIP	Informations préoccupantes												
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (établissement mis en cause)	3	4	5	2			1					
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (AssFam mis en cause)	3	5	4	2			1					
	Décisions relatives à une IP hors établissement ou AssFam (classement, signalement)	4	6	5	3			2				1	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs relatifs aux IP et aux signalements	3	4	5	2			1					
	Accueils immédiats												
	Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	4	5	6	3			2				1	
	Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	2	3	4	1								
	Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs	2	3	4	1								
	Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes	2	3	4	1								
Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux	Bons de commande hors marchés pour la prise en charge urgente des enfant accueillis en famille d'accueil (vêtture, materiel puériculture, ...)	6	5	3	2	1	4						
	Contrats à durée déterminée ou indéterminée des assistants familiaux en cas d'urgence (exécution du placement dans les 72 heures), dérogation à la compétence exclusive de la DRH en la matière	4	5	3	2	1							
	Décisions de rejet des candidatures des assistants familiaux												
	Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier												
	Autorisation exceptionnelle à dépasser l'agrément des assistants familiaux	4	5	3	2	1							

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur ASE	Directeur FDE	Directeur FDE adjoint	Responsable Service Finances	Cadre d'astreinte
Direction	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant	1				
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.					
	Actes en lien avec les astreintes					1
	Actes relatifs aux instances de l'établissement (CHSCT, CAP, conseil de surveillance)	3	1	2		
	Conventions financières ou de partenariat	3	1		2	
	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	1	3	2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	3	1	2		

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur ASE	Directrice Cité de l'Enfance	Chef de service éducatif Pavillons Doré - Matisse	Chef de service éducatif Pavillon De Vinci - Unité SAE	Chef de service éducatif Pavillons Haring - Picasso	Responsable Administratif et Financier	Cadre d'astreinte
Direction	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant	1						
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.							
Cité de l'Enfance	Actes en lien avec les astreintes							1
	Conventions financières ou de partenariat	3	1				2	
	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	3	1				2	
	Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier	2	1					
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	1	5	3	4	2	
Pavillons Doré - Matisse	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3	1			2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1	3			2	
Pavillon De Vinci - Unité SAE	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3		1		2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1		3		2	
Pavillons Haring - Picasso	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3			1	2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1			3	2	

ASTREINTES DE DECISION ET ADOPTION

Cadres effectuant les astreintes et les permanences du service	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes et des permanences
HURTH-BERBIGIER Annabelle DEFFONTAINES Léa FREDERIC Sabine GUR Christiane WAGNER Pierre-Gilles CAILLO Virginie VAN RIEL Annet IBEN KOUAR Fatiha SCHAEFFER Christelle GASMI Imène REDER Aline PROUST Julie HAREL Dominique NUSS Dominique LESEUX Gaëlle LEROY Honorine ROECK Sylvie OBRECHT Marie DUTOR Pierre BINDER Lara BOLOGNESE Djemaa CAILLERET Jean-François WURTZ Natacha GENEZ Nicolas LOPRETI David BALZER Déborah MARIO Cécile MAUGRAS Valérie MEGHRICHE Sarah NICOLAS Joschka POINCELET Nelly RYCHEN Bertrand SPIESS Marie SELEN Anne MEGAT Lila BERBETT Hélène BRICE ENGLER Mireille FRECHARD Carinne SCHROEDER Christophe STREHLAU Réjane	Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant

Cadres et agents effectuant les astreintes à la Cité de l'Enfance	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes
MACQUET Frédérique LAMAALAM Samira DAYA Khalid KIPPELEN Frédéric	Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant

Cadres et agents effectuant les astreintes au Foyer de l'Enfance	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes
GIRARDOT Virginie REMANDE Fabrice OBERLE Gabrielle MARTIN Kerstin BOULAARAB Nathalie DEBLAY Sabine MUGULTAY Séverine STIRNEMAN Sandrine GWISS Jean-Luc BARONNET Thibaut DECOR Thierry	Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant

Cadres et agents effectuant les astreintes adoption	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes adoption
GRADT Christiane STIEGLER Stéphanie LANDFRIED Justine CASABIANCA Séverine	Procès-verbaux de remise d'un enfant en qualité de pupille de l'Etat



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace